

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-10-6-2

Service consulté

CONVENTION MASSIF VOSGIEN C244 DÉVELOPPEMENT RURAL

Résumé : Dans le cadre de la Convention Massif Vosgien, il vous est proposé d'accorder une subvention aux deux exploitants agricoles suivants au titre de l'action "création ou amélioration de locaux de transformation et de vente" :

- M. David KIEFFER à LAUTENBACH-ZELL : 4 121,38 €
 - CUMA du VAL D'ARGENT à SAINTE-MARIE-AUX-MINES : 1 372,05 €
- Ces demandent représentent une subvention totale de 5 493,43 €.

A travers la convention « Massif Vosgien » 2007-2013 (prorogée d'un an), les collectivités territoriales alsaciennes souhaitent favoriser l'adaptation de l'agriculture de montagne en améliorant la qualité et la commercialisation des produits agricoles des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées.

Dans ce cadre, les dossiers ci-après vous sont présentés au titre de la rubrique « création ou amélioration de locaux de transformation ».

Création d'un local de transformation d'escargots chez M. David KIEFFER à LAUTENBACH-ZELL :

M. David KIEFFER s'est installé comme jeune agriculteur au 1^{er} décembre 2013 en tant qu'héliculteur. A ce titre, l'exploitant souhaite réaménager le sous-sol de sa propre maison d'habitation sur 35 m² pour en faire un local de transformation.

Il produira des escargots en coquilles ainsi que des terrines avec pour but de démarcher les restaurateurs et se constituer une clientèle.

Les travaux consisteront en la réalisation d'une porte dans le mur porteur actuel qui séparera le laboratoire de transformation, du stockage des escargots.

La pose d'un carrelage au sol et sur les murs est nécessaire, la mise en place d'un système électrique est indispensable ainsi qu'une arrivée d'eau avec un siphon au sol et divers matériels comme un congélateur, une hotte, un lave mains, une cellule de refroidissement, une armoire, une table-plonge, une table en inox, un batteur...

Une contrainte technique oblige également l'exploitant à installer une pompe de relevage afin de drainer les eaux de lavage vers le tout à l'égout car le terrain est en pente.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 4 121,38 € soit 15 % d'un investissement de 27 475,87 € HT.

Acquisition d'un caisson réfrigéré pour la CUMA du VAL D'ARGENT à SAINTE-MARIE-AUX-MINES :

Les adhérents qui participent à l'investissement de ce matériel sont :

- Mme Michèle BOTTER,
- M. Didier HUMBERT (Président de la CUMA),
- SARL CHALET SAINT PIERRE,
- EARL MONGOUTTE.

Le caisson réfrigéré de 800 litres surgelés sera monté sur un véhicule de type Pick-Up. Cet équipement est nécessaire au développement des activités de découpe et de transport des produits carnés afin de respecter la chaîne du froid et permettra de développer les ventes directes en caissettes.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 1 372,05 €, soit 15 % d'un investissement de 9 147 € HT.

Le Comité Technique Massif Vosgien réuni en date du 26 septembre 2014 a donné un avis favorable à ces deux demandes qui représentent une subvention départementale totale de 5 493,43 € aux bénéficiaires suivants :

- M. David KIEFFER à Lautenbach-Zell : 4 121,38 €
Cette subvention sera prélevée sur le programme C244 Chapitre 204
Fonction 74 Nature 20422.
- CUMA du VAL D'ARGENT à Sainte-Marie-Aux-Mines : 1 372,05 €
Cette subvention sera prélevée sur le programme C244 Chapitre 204
Fonction 74 Nature 20421.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

**Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04143	CUMA DU VAL D'ARGENT à Sainte-Marie-Aux-Mines Acquisition d'un caisson réfrigéré à monter sur un véhicule Montant du projet : 9 147,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 201,45 €	9 147,00	15 %	1 372,05
DRU04137	KIEFFER DAVID - ESCARGOTS DU FLORIVAL à Lautenbach-Zell Création d'un local de transformation d'escargots - Montant du projet : 27 475,87 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 981,13 € UNION EUROPEENNE : 8 009,22 €	27 475,87	15 %	4 121,38

Total	5 493,43
-------	----------